

Édito

Isabelle ROUGIER
Directrice de la DRIHL



Au moment où je prends mon poste de Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, je mesure tout d'abord l'honneur et la confiance que me témoignent les ministres des Solidarités et de la Santé et de la Cohésion des Territoires, ainsi que le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Depuis la création de la DRIHL, voici un peu plus de 8 ans, un chemin immense a été parcouru pour remédier aux situations vécues par les Franciliens en recherche d'un hébergement ou d'un logement abordable, dans le cadre d'une plus grande solidarité régionale. La création de cette organisation territoriale, qui reste singulière, visait à répondre aux besoins et aux enjeux spécifiques de la région d'Ile-de-France. Grâce à la qualité du travail accompli par mon prédécesseur, Jean-Martin Delorme, et ses équipes, la DRIHL a pleinement rempli ses missions, même si l'accès au logement reste encore malheureusement un défi majeur dans notre région pour de trop nombreuses personnes.

Dans ces domaines, l'État ne peut faire seul. J'aurai donc à cœur de poursuivre, dans un esprit de confiance et de respect mutuel, les partenariats initiés par la DRIHL avec les collectivités territoriales, les professionnels du logement, les associations et leurs fédérations, et les services de l'État, dans le travail au quotidien comme dans les diverses instances de gouvernance de la politique du logement et de l'hébergement.

Je suis très heureuse aujourd'hui de me joindre, à vos côtés, à cette aventure quotidienne, tout en mesurant les exigences et l'ampleur d'une tâche qui nous invite à unir nos efforts.



L'évènement

CRHH du 27 Juin 2018

MICHEL CADOT, PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, ET GEOFFROY DIDIER, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ONT, TOUT D'ABORD, RENDU HOMMAGE À JEAN-MARTIN DELORME QUI QUITTERA SES FONCTIONS À LA FIN DU MOIS DE JUILLET, SALUANT LA QUALITÉ DU TRAVAIL FOURNI PAR LES ÉQUIPES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT SOUS SA DIRECTION.

LES SOLUTIONS PROPOSÉES LORS DES ATELIERS DES TERRITOIRES POUR LE LOGEMENT

L'action du CRHH s'appuie aujourd'hui sur la synthèse issue des Ateliers des Territoires pour le logement. Grâce au dialogue entrepris avec une cinquantaine de collectivités locales d'Ile-de-France et partenaires, ces ateliers ont permis l'émergence de 4 grands axes :

- la montée en puissance de la production de logements ;
- la préservation des équilibres habitat-emploi ;
- le développement et l'amélioration de l'offre dans le parc privé ;
- l'amélioration de la fluidité hébergement-logement pour une priorité au logement.

RÉORGANISATION DU TISSU DES BAILLEURS

Le préfet de Région a souligné « l'importance du maintien et du développement des capacités de production des logements sociaux, afin de répondre aux besoins spécifiques franciliens », et précisé que « la réorganisation du tissu des bailleurs sociaux est un des leviers majeurs de l'action conduite qui doit permettre de répondre aux enjeux



stratégiques majeurs que sont le maintien d'un haut niveau de production, le rééquilibrage territorial de l'offre sociale et très sociale, et l'accompagnement des projets de rénovation urbaine. »

Michel CADOT a annoncé l'installation d'un groupe de suivi réunissant la Caisse des Dépôts, l'ANCOLLS et la CGLLS.

DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ SOCIALE

La conduite du NPNRU qui se déploie dans 102 quartiers, 59 d'intérêt national et 42 d'intérêt régional, permettra la construction d'une plus grande mixité sociale.

CRÉATION D'UN OUTIL RÉGIONAL DE MUTUALISATION DES NUITÉES HÔTELIÈRES POUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le préfet a annoncé la création d'un outil de gestion des nuitées hôtelières qui répondra aux besoins de chacun des départements franciliens en permettant la poursuite de la professionnalisation de la réservation hôtelière, l'amélioration du contrôle de la qualité de l'offre et la maîtrise des coûts.



(3 questions

JEAN-MARTIN DELORME



APRÈS L'AVOIR PRÉFIGURÉE, JEAN-MARTIN DELORME A DIRIGÉ LA DRIHL PENDANT 8 ANS. AU MOMENT OÙ IL EST APPELÉ À D'AUTRES FONCTIONS, IL REVIENT, EN TROIS QUESTIONS, SUR L'AVENTURE COLLECTIVE DU DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE DIRECTION.

(QUELLE ÉTAIT VOTRE VISION DE LA DRIHL IL Y A 8 ANS, ET QUELLE EST-ELLE AUJOURD'HUI ?

J'ai conduit mon action à la tête de la DRIHL en me fondant sur des valeurs partagées avec l'ensemble de mes collaborateurs. Ces valeurs n'ont pas changé en huit ans. Dans tous les domaines de notre activité, nous avons, collectivement, porté :

- la priorisation avant tout sociale des orientations sur les places d'hébergement comme des attributions de logement social ainsi que l'équité dans sa mise en œuvre,
- l'équilibre territorial dans la prise en charge des plus fragiles, dans la diversité des quartiers,
- la réforme en profondeur de nos organisations collectives pour être plus efficace,
- la volonté de transformer nos quartiers, de lutter contre les marchands de sommeil, de témoigner de la modernité écologique et sociale de la construction d'aujourd'hui, d'un accueil digne pour les plus fragiles,
- la bienveillance à l'égard des plus fragiles qui n'ont plus le ressort nécessaire pour faire valoir leurs droits,
- la transparence de l'information pour que chacun puisse mesurer la part de ses efforts,
- la responsabilité dans l'exercice des nécessités impérieuses de l'action publique,
- la régularité et la plus grande maîtrise des dépenses publiques selon les injonctions d'urgence reçues, un fonctionnement non pas de guichet ou de tutelle, mais de travail en réseau avec des partenaires.

Me revient cette citation de Rainer Maria Rilke : « Notre responsabilité est de nous en tenir à ce qui est difficile ».

(VOUS AVEZ FAIT NAÎTRE UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE UNIQUE. QUELS EN SONT, À VOTRE AVIS, LES PRINCIPAUX BÉNÉFICES POUR LES FRANCILIENS ?

La DRIHL a été créée d'une part pour développer une cohérence à la fois régionale et métropolitaine renforcée sur les politiques d'hébergement et de logement, parce que les limites administratives ne sont pas des frontières de nos vies quotidiennes et d'autre part pour développer les solutions d'accès au logement des personnes qui en sont dépourvues.

Et un bon dessin valant mieux qu'un long discours, le schéma joint à cette lettre décrit les résultats de l'action de l'État et de ses partenaires en faveur du logement d'abord et de la fluidité entre l'hébergement et le logement.

(DEPUIS 8 ANS, VOUS AVEZ ASSOCIÉ À L'ACTION DE L'ÉTAT DE NOMBREUX PARTENAIRES. VOS PLUS BELLES DÉCOUVERTES ?

Sur proposition de la DRIHL, l'Ile-de-France a été la première à expérimenter l'ouverture du Comité Régional de l'Habitat aux acteurs de l'hébergement qui permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des problématiques du logement, du mal-logement, du sans-logement.

La création de ce comité composé pour moitié d'élus et pour moitié des acteurs publics, privés et associatifs de l'hébergement et du logement a été consacrée par la loi, ici comme dans toutes les régions françaises, sous l'appellation de « Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement ». Instance de gouvernance des politiques publiques, coprésidée par le préfet de Région et la présidente du Conseil régional, cette structure produit désormais tous ses effets, qu'il s'agisse de ses réunions en séance plénière ou au sein de ses commissions, l'une consacrée à la mise en œuvre du logement d'abord, l'autre au développement de l'offre de logements.

Et je souhaite remercier ici l'ensemble des membres du CRHH, élus, représentants professionnels ou associatifs, pour l'ambition qu'ils n'ont cessé de porter pour le logement dans notre région, pour l'humanité dont ils ont su témoigner à l'égard des plus fragiles de nos concitoyens.

Les chiffres

- Le dispositif d'hébergement francilien (hors demandeurs d'asile et migrants) s'est accru de 7 784 places d'hébergement au cours de l'année 2017 (+ 10 %) offrant une capacité globale de 83 717 places, renforcée temporairement pendant l'hiver par 3 663 places supplémentaires.
- En 2017, 12 751 personnes hébergées ont accédé à un logement social.
- 8 704 personnes ont quitté une résidence sociale ou une pension de famille pour accéder à un logement social.
- 30 132 nouveaux logements locatifs sociaux ont été financés par l'État en 2017.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2015-2024

LE NPNRU EN ILE-DE-FRANCE CONCERNE 102 PROJETS, 59 PROJETS DE RENOUVELLEMENT D'INTÉRÊT NATIONAL DONT LA GESTION EST EXCLUSIVEMENT PORTÉE PAR L'AGENCE AU NIVEAU NATIONAL, ET 43 PROJETS D'INTÉRÊT RÉGIONAL DONT LA GESTION A ÉTÉ DÉLÉGUÉE AU PRÉFET DE RÉGION.

■ Michel Cadot, préfet de la Région Ile-de-France de France, a présidé le 14 mai, la première séance d'installation de la Réunion Technique Paritaire, qui réunit l'ensemble des partenaires franciliens de la politique de renouvellement urbain.

L'instance régionale (RTP) en charge de répartir les concours financiers, examine les projets préalablement au comité d'engagement local présidé par les préfets de départements. Elle se réunit autant que de besoin en fonction du dépôt des dossiers des porteurs de projets.

Cette RTP régionale porte deux fonctions principales :

- L'examen des projets notamment l'analyse technique et financière des

dossiers présentés par les services de l'État.

- L'élaboration d'un document de cadrage qui doit permettre de fonder une stratégie régionale répondant aux exigences de la mixité sociale attendue par l'ANRU dans les QPV.

Les enjeux de mixité sociale sont portés par les points stratégiques que sont : la reconstitution de l'offre à l'échelle intercommunale ou métropolitaine, la stratégie de relogement en lien avec les conventions intercommunales d'attribution au sein des CIL et les opportunités de diversification de l'offre en QPV.

- À la suite de l'annonce par le gouvernement du doublement le budget alloué au nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), passant à 10 milliards d'euros au niveau national, l'ANRU a engagé une démarche facilitant son déploiement afin d'adapter la stratégie d'allocations des ressources, basée sur la modification des textes réglementaires.



Cette modification permet d'améliorer le concours financier de l'agence en faveur des porteurs de projets projet et bénéficie également aux PRIR.

- La dynamique du programme s'accélère, le nouveau règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été arrêté le 4 juillet 2018.

L'objectif est de porter l'attention sur les territoires dont les projets sont les plus ambitieux et permettent une transformation profonde et pérenne des quartiers.

UN NOUVEL OBJECTIF POUR LA CRÉATION DE PLACES EN PENSION DE FAMILLE.



Lors de la Conférence Nationale du Handicap le 19 mai 2016, le président de la République avait annoncé un plan de relance de création de pensions de familles destiné notamment aux personnes en situation d'exclusion présentant des troubles psychiques.

Dans le cadre de ce plan, un nouvel objectif pour la région Ile-de-France de France avait été fixé à 4 679 places (dont 1/3 de résidences accueil) à atteindre en 2021.

Dans le cadre du nouveau plan logement d'abord, un nouvel objectif de places de pensions de famille a été fixé : 1 900 places à ouvrir, qui s'ajoutent aux 3 030 places existantes au 31 décembre 2017.

En 2022, l'Ile-de-France devra disposer d'un parc de pensions de famille de 4 930 places.

L'effort à réaliser, compte tenu du nombre de places ouvertes au 30 juin 2018, est donc de 1 732 places à créer en 4 ans, soit, en moyenne, 433 par an.



Brèves.....



LA DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT (DRIHL) À L'HEURE DE L'OPEN DATA

La DRIHL poursuit et amplifie sa démarche de mise à disposition des données sur l'hébergement et le logement francilien.

ACCÈS AU LOGEMENT ET PRÉVENTION DES EXPULSIONS, DES DONNÉES CONSULTABLES EN LIGNE

Cette base de données vient s'ajouter à celle sur l'hébergement et le logement adapté, mis en ligne en 2017, d'après des données au 31 décembre 2016.

► <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/donnees-r317.html>

UNE NOUVELLE LETTRE DES ÉTUDES HÉBERGEMENT LOGEMENT

Le service des Observatoires, Études et Évaluation de la DRIHL consacre sa nouvelle lettre des études aux ménages reconnus DALO avec une ancienneté importante.

► <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-des-etudes-hebergement-logement-de-juin-a4371.html>



RELOGEMENT DES MÉNAGES DALO : TOUS LES RÉSERVATAIRES SONT CONCERNÉS.

Pour mieux comprendre qui est responsable du relogement des ménages DALO

Depuis 2007, le droit à un logement décent est dit « opposable » : le citoyen dispose de voies de recours pour obtenir sa mise en œuvre. L'État doit faire reloger les personnes reconnues prioritaires et était le seul réservataire à mobiliser son contingent pour reloger des personnes mal logées et en difficulté.

Depuis la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, l'effort de relogement des ménages DALO est partagé entre tous les réservataires. Elle impose de consacrer aux ménages reconnus DALO et, à défaut, aux ménages prioritaires, 25 % des relogements au titre des contingents d'Action Logement, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi qu'au titre des logements des bailleurs sociaux non contingentés.

Il est donc vivement recommandé aux ménages reconnus au titre DALO de prendre contact, outre les services de l'État, avec les mairies mentionnées dans leur demande de logement social, avec les organismes HLM dans la commune (information disponible sur le portail Demande de Logement Social et, via leur employeur, avec Action Logement s'ils sont salariés.

INSTALLATION DE LA CONFÉRENCE DU LOGEMENT À PARIS : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES DÉMUNIS ET GARANTIR L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

La première conférence du logement de la ville capitale a été installée le 25 Juin par F. Ravier et Yann Brossat.

L'occasion pour le Préfet Secrétaire Général de rappeler le caractère collectif des obligations assignées par la loi en matière de mixité sociale et d'accès au logement des ménages les plus fragiles : « *L'obligation s'impose à tous les acteurs du logement à Paris de favoriser la mixité sociale et de lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale.* »

► <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/ameliorer-l-acces-au-logement-des-demunis-et-a4383.html>

BILAN DE LA JOURNÉE DE PRÉVENTION DE L'HABITAT INDIGNE EN SEINE-SAINT-DENIS

Vendredi 15 juin, une journée de prévention de l'habitat indigne a été organisée par la préfecture et la DRIHL Seine-Saint-Denis à Noisy-le-Grand, en présence de 120 participants.

Ont notamment été abordés les différents moyens d'action pour agir contre les marchands de sommeil et la division pavillonnaire. Les procédures pénales engagées par le parquet ont été présentées, ainsi que plusieurs dispositifs récents dont les "permis de louer/permis de diviser" mis en place par la loi ALUR.

► <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bilan-de-la-journee-de-prevention-de-l-habitat-a4386.html>

INITIATIVES ET NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACTION LOGEMENT POUR LES TERRITOIRES

Le 27 juin 2018, la DRIHL a accueilli Action Logement et bon nombre de ses partenaires, dans l'auditorium de la Préfecture d'Ile de France, pour un point d'actualité.

Jean-Jacques Pérot, Vice-Président du Comité Régional IDF, Vanina Mercury, Directrice de la Stratégie du Groupe Action Logement et Leila Djarmouni, Directrice Régionale de la délégation régionale Ile-de-France ont ainsi apporté de l'information sur les dispositifs proposés par Action Logement en faveur des territoires.

► <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/initiatives-et-nouveaux-dispositifs-d-action-a4390.html>

